

Objet : Recommandations aux organisateurs d'accueils collectifs de mineurs pour prévenir les effets de la canicule

Dans le cadre de l'épisode exceptionnel de canicule annoncé pour les prochains jours, vous trouverez ci-après des recommandations spécifiques afin de prévenir les effets de la canicule qui rappellent les grands principes contenus dans l'instruction interministérielle :

n°DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/DJEPVA/DS/DGESCO/DIHAL/2021/99 du 7 mai 2021 relative à la gestion sanitaire des vagues de chaleur en France métropolitaine et qui remplace le plan national canicule.

Consignes à mettre en œuvre pendant les vagues de chaleur en lien avec les bâtiments

- Identifier les locaux les plus exposés et adapter l'organisation et l'utilisation des espaces en fonction de l'exposition afin d'accueillir les jeunes dans des espaces préservés de la chaleur (façades moins exposées ou protégées, espaces végétalisés et couverts, etc.).
- Maintenir les stores ou volets fermés lorsque la façade est ensoleillée.
- Limiter l'ouverture des fenêtres : le renouvellement de l'air peut être obtenu par une ouverture de courte durée (entre cinq et dix minutes).
- Permettre le rafraîchissement des pièces par l'ouverture des fenêtres la nuit lorsque cela est possible.
- En cas de ventilation mécanique, veiller au bon renouvellement de l'air et actionner le mode de surventilation nocturne.
- Disposer d'un thermomètre par salle. Vérifier la température des installations (notamment les structures de toile et baies vitrées exposées au soleil) et avoir une solution de « repli » dans un endroit « frais » (bénéficiant de stores, ventilation).
- Pour les installations sous tentes, veiller à ce que celles-ci soient situées à l'ombre et que les jeunes n'y séjournent pas lors de fortes chaleurs.
- Si une salle est climatisée, l'utiliser comme salle refuge.

Consignes d'ordre général de gestion en période de vague de chaleur

- Garder les jeunes dans une ambiance la plus fraîche.
- Garder une attention sur l'adaptation de l'habillement des jeunes, de prévoir des casquettes et des lunettes de soleil, et, si nécessaire, de mettre, avant les activités, de la crème solaire.
- Faire boire régulièrement les jeunes et les inviter à mouiller leur peau.
- Réduire les activités physiques et supprimer les sorties aux heures les plus chaudes (privilégier des activités en salle).
- Adapter l'alimentation en évitant les aliments trop gras ou trop sucrés afin de prévenir la déshydratation.
- Veiller aux conditions de stockage des aliments.
- Avoir une vigilance particulière envers les personnes et jeunes connus comme porteurs de pathologies respiratoires ou en situation de handicap.
- En cas de prise de médicaments, vérifier les modalités de conservation et les effets secondaires en demandant un avis à un professionnel de santé.
- Il convient par ailleurs d'être attentif à tout signe de dégradation de la santé (grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, etc.) et de sensibiliser les personnels au repérage des troubles pouvant survenir, ainsi qu'aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre.
- Les comportements à adopter pourront faire l'objet d'un affichage, par exemple dans les salles d'activités et dans la restauration collective, pour informer les personnels et les jeunes (nous travaillons à un support que nous vous transmettrons au plus vite).

Pour les activités en plein air

- Aménager les horaires pour certaines activités (les décaler tôt le matin ou plus tard le soir).
- Eviter les expositions prolongées au soleil (promenades, activités physiques et sportives, etc.).
- Veiller à ce que les jeunes soient vêtus de façon adaptée (chapeau, vêtements amples, légers, de couleur claire, couvrant les parties exposées de la peau, etc.).
- Boire abondamment en évitant les boissons sucrées et en privilégiant l'eau non glacée.
- Manger en quantité suffisante en évitant les aliments trop gras ou trop sucrés.
- Utiliser abondamment de la crème solaire (indice de protection élevé).
- Veiller à pouvoir emmener éventuellement un jeune dans un endroit frais.

Il appartient aux directeurs des accueils, dans le respect des consignes données par les autorités académiques et départementales, d'apprécier l'opportunité de maintenir les sorties ou les activités selon leur nature et leur condition, au regard des risques d'exposition à la chaleur qu'elles présentent, notamment pour les jeunes les plus fragiles et de sensibiliser les professionnels au contact des jeunes aux risques encourus lors de canicule, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre.

Pour la directrice académique
des services de l'Éducation nationale
du Finistère,
par délégation la cheffe de service
Mélis MONNIN